

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-50-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

OBJET :

Avenant 1 à la convention de recherche et de développement entre Seine Grands Lacs et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) relative à l'amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

François-Marie DIDIER,

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 18

Représentés
par mandat 5

Absents 8

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'avenant à la Convention de recherche et de développement entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) signée le 30 juin 2022.

Dans le cadre de ses missions de soutien d'étiage, Seine Grands Lacs porte avec le BRGM un programme de recherche et de développement partagé pour l'amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne (EROS Marne) et le développement d'un prototype site web permettant la visualisation des données en temps réel.

La convention initiale prévoyait l'adaptation d'une interface existante « MétéEAU Nappes » pour un coût de 210 000 € HT. Les services du BRGM ont proposé de faire évoluer le projet en produisant une application dédiée afin que l'EPTB Seine Grands Lacs puisse bénéficier d'un outil opérationnel dépassant le simple « prototype site web d'interface de visualisation ».

De ce fait, le coût de cette opération est majoré de 79 200 € HT, soit un montant global à 289 200 € HT. Le délai de livraison pour la mise en œuvre de cette application est également revu et reporté en décembre 2024. La durée de réalisation du programme est ainsi reportée de 12 mois supplémentaires.

L'EPTB Seine Grands Lacs bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un montant maximum de 105 000 € HT. Le BRGM participe à hauteur de 20% maximum du montant global, laissant à la charge de l'EPTB une mobilisation de financement propre estimée à un montant de 126 360 € HT soit 151 632 € TTC.

Le tableau ci-dessous rappelle les modifications liées à la convention initiale :

	Convention initiale (HT)	Avenant 1 (HT)
Montant global	210 000,00 €	289 200,00 €
Part BRGM 20%	42 000,00 €	57 840,00 €
Part EPTB 80%	168 000,00 €	231 360,00 €
Aide AESN	84 000,00 €	105 000,00 €
Reste à charge EPTB	84 000,00 €	126 360,00 €

+ 42 360,00 €

Enfin, l'article 8.1 « Facturation » prévoyait un versement à hauteur de 30% du montant de la part EPTB au démarrage du projet et de 70% à la réception du rapport final. L'évolution du montant global du projet modifie ce dernier. De plus, des versements intermédiaires sont prévus à réception des différents livrables soit :

- 22 % du montant au démarrage du projet, soit 50 400 € HT, soit 60 480 Euros Toutes Taxes Comprises ;
- 50 % du montant à réception de la version provisoire du prototype site web, soit 115 680 € HT, soit 138 816 € Euros Toutes Taxes Comprises ;
- 10 % du montant à réception de la version finalisée du prototype site web, soit 23 136 € HT, soit 27 763,20 € Euros Toutes Taxes Comprises ;
- 18 % du montant à réception du rapport final et de l'application fonctionnelle Présages, soit 42 144 € HT, soit 50 572,80 € Euros Toutes Taxes Comprises ;

Compte tenu de l'intérêt que présente le projet pour l'EPTB, il est proposé au Comité syndical d'approuver l'avenant 1 à la Convention de recherche et de développement entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le BRGM.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU la convention de recherche et de développement entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) relative à l'amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne, approuvée le 8 juin 2022 par le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs par délibération n° 2022-43/CS ;

VU le projet d'avenant 1 à ladite convention ci-annexé entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs de disposer d'outils relatifs à ses missions de soutien d'étiage

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de l'avenant 1 à la Convention de recherche et de développement entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) relative à l'amélioration du modèle hydrologique de prévision des écoulements de la Marne.

Article 2 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé

Article 3 : **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget du Syndicat mixte, selon les modalités définies à l'article 2.3 du présent avenant 1.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr